

Concertation préalable volontaire

Projet agrivoltaïque de Saint-Hilaire-la-Treille

Commune de Saint-Hilaire-la-Treille dans la Haute-Vienne (87)



Bilan de concertation

Mis à disposition en mairie à compter du
27 août 2025 pendant 2 mois



Table des matières

Introduction	2
Modalités de la concertation et information du public	3
Bilan de la concertation	4
Contributions reçues	4
Réponse aux contributions.....	4
Enseignements tirés de la concertation.....	5
Conclusion	5
Annexe 1 : Avis de concertation préalable.....	6
Annexe 2 : Registre mis à disposition en Mairie de Saint-Hilaire-la-Treille.....	7

Introduction

La concertation préalable est une procédure permettant de consulter les citoyens afin de débattre et d'enrichir un projet. Elle permet de définir ensemble un projet et de le partager au bénéfice du territoire et des citoyens. Une concertation préalable volontaire permet d'améliorer et de rendre le projet plus lisible.

La société ABO Energy porte un projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille dans le département de la Haute-Vienne (87) à proximité du village de « Débaillade ».

Dans le cadre de la conception de ce projet agrivoltaïque, il a été choisi de procéder, en accord avec la commune, à une concertation préalable volontaire pour recueillir l'avis des parties prenantes.

Le présent document dresse un bilan de la concertation réalisée.

Il est à disposition du public sur la page internet dédiée au projet (<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/saint-hilaire-la-treille.html>) et mis à disposition pendant deux mois, à compter du 27 août 2025, à la mairie de Saint-Hilaire-la-Treille, conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

Modalités de la concertation et information du public

Rappelons ici que cette concertation du public n'est pas obligatoire et a été mise en place de façon volontaire par ABO Energy, avec l'accord des élus de la commune.

La concertation préalable du public s'est tenue du mercredi 18 juin au samedi 05 juillet 2025 inclus.

Elle a été annoncée par un bulletin d'information diffusé au mois de mai 2025 aux habitants de Saint-Hilaire-la-Treille et aux mairies des communes limitrophes.

La concertation préalable du public a également fait l'objet d'un avis de concertation : des affiches au format A2 sur fond jaune ont été mises en place sur le site du projet, ainsi qu'en mairie à partir du 02 juin 2025 (soit plus de 15 jours avant le début de la concertation) et jusqu'à la fin de la concertation. Une copie de l'avis est fournie en Annexe 1.

La concertation préalable du public a débuté par une permanence publique en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille le mercredi 18 juin 2025, de 16h à 20h.

Un dossier présentant les objectifs et les caractéristiques principales du projet et toutes les informations utiles à sa compréhension, conformément à l'article R.121-20 du Code de l'environnement, a été mis à la disposition du public en mairie, en format papier, pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public.

Une version électronique a également été mise à disposition du public sur internet :

<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/saint-hilaire-la-treille.html>

Pendant toute la durée de la concertation, des observations et propositions ont été recueillies :

- Par écrit sur le registre ouvert en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille
- Par correspondance à l'adresse suivante : ABO Energy – 1 rue de la soufflerie – 31500 TOULOUSE
- Par voie électronique, à l'adresse : benoit.rimour@aboenergy.com

A l'issue de la concertation, le responsable du projet d'ABO Energy a recueilli les avis formulés et a produit le présent bilan de la concertation. Ce bilan est désormais consultable sur la page internet du projet. **Il est à disposition en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille pendant deux mois, à compter du 27 août 2025.**

Le maître d'ouvrage y indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Bilan de la concertation

Contributions reçues

Aucune contribution écrite n'a été déposée dans le registre disponible en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille.

Aucune contribution par voie postale n'a été recueillie lors de la concertation.

Aucune contribution n'a été reçue par e-mail à l'adresse du responsable du projet.

Aucune personne n'est venue à la permanence publique

Le registre disponible en mairie a été signé en début et en fin de concertation par la mairie (Annexe 2).

Un huissier a procédé aux constats d'affichage avant et pendant la concertation.

Réponse aux contributions

Aucun sujet n'a été soulevé lors de cette concertation préalable.

Informations générales sur le projet

L'objet de la concertation était d'apporter les informations générales du projet en l'état actuel. Les objectifs et caractéristiques principales du projet, l'aperçu des incidences potentielles du projet sur l'environnement et les solutions alternatives envisagées étaient présentées dans le dossier de concertation, qui reste consultable sur la page internet du projet.

Pour de plus amples informations sur le déroulé des études ou les études en elles-mêmes, le responsable projet peut se tenir disponible pour apporter les réponses :

Contact :

Benoit Rimour, Responsable de projets - Mobile : 06.07.14.91.41 – benoit.rimour@aboenergy.com

La page internet dédié au projet est également mise à jour à chaque grande étape du projet :

<https://www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/saint-hilaire-la-treille.html>

Enseignements tirés de la concertation

La démarche de concertation préalable du public avait pour but de recueillir les avis, contributions et requêtes concernant le projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille.

Cette initiative d'ABO Energy est dans la continuité de notre volonté de transparence. Malgré l'absence de contribution, il convient tout de même de dresser un bilan des mesures prises vis-à-vis du projet.

La zone d'implantation envisagée pour accueillir le parc agrivoltaïque comporte, à date, un assolement d'environ 20 ha de prairies permanentes, de prairies temporaires et de culture pour l'activité de l'exploitation (Triticale d'hiver). Les terrains appartiennent à Éric DECRESSAC et sont exploités par lui-même depuis près de trente-cinq ans.

Le projet agricole d'Éric DECRESSAC porte sur la transmission agricole de son exploitation. En effet, le prochain départ à la retraite de celui-ci va permettre la mise en place d'un.e agriculteur.trice sur l'exploitation. Les revenus liés à l'exploitation de production d'électricité renouvelable permettront de pérenniser le fonctionnement de l'exploitation bovine.

Les mesures ou actions suivantes sont actées :

- Préservation des haies bocagères et arbres existants : aucune destruction
- Évitement des zones humides inventoriées
- Photomontages en cours pour montrer l'insertion du projet dans son environnement

Conclusion

La démarche de concertation préalable, qui vient en amont du processus d'enquête publique, nous a permis de solliciter les citoyens sur le développement en cours du projet.

La conception du projet avance ainsi de façon progressive, avec un partage d'information graduel. Nous avons pu communiquer aux moments opportuns en fonction des informations disponibles à transmettre aux citoyens, aux acteurs économiques, agricoles, et aux élus locaux.

L'absence de contribution collectée lors de la concertation préalable volontaire, les échanges avec les élus ou des habitants suggèrent une perception positive du projet sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille.

Annexe 1 : Avis de concertation préalable

Cet avis a été affiché sur site et en mairie, du 2 juin au 5 juillet 2025.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement

Projet de parc agrivoltaïque de Débaillade Commune de Saint-Hilaire-la-Treille (87190)

Objet de la concertation préalable :

La Société ABO Energy dont le siège social est situé 1 Rue de la Soufflerie à Toulouse (31500) développe un projet agrivoltaïque d'une surface d'environ 20 hectares pour une puissance totale d'environ 10 MWc.

Le développement de ce projet sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille fait l'objet d'une concertation préalable du public à l'initiative d'ABO Energy.

Durée de la concertation préalable :

La concertation préalable se déroulera du mercredi 18 juin au samedi 05 juillet 2025 inclus.

Modalités de la concertation préalable :

Pendant toute la durée de la concertation :

Le dossier de concertation sera disponible pour consultation :

- En mairie de Saint-Hilaire-la-Treille pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public ;
- Dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet : www.aboenergy.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelleaquitaine/saint-hilaire-la-treille.html

Afin de vous présenter le contenu du dossier de concertation et de répondre à vos questions éventuelles, une permanence publique sera assurée le Mercredi 18 juin 2025 de 16h à 20h en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille (Salle du Conseil Municipal). Merci de vous inscrire auprès du responsable du projet avant le 15 juin (06 07 14 91 41 ; benoit.rimour@aboenergy.com).

Des observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre ouvert à la mairie de de Saint-Hilaire-la-Treille (annexe du dossier) ;
- par correspondance à l'adresse suivante :
ABO Energy, à l'attention de Benoit Rimour - 1 Rue de la Soufflerie - 31500 Toulouse ;
- par voie électronique, à l'adresse suivante : benoit.rimour@aboenergy.com.

A l'issue de la concertation :

Le responsable du projet d'ABO Energy recueillera les avis formulés. Le bilan de cette concertation sera rendu public. Il sera disponible en mairie de Saint-Hilaire-la-Treille ainsi que dans sa version électronique téléchargeable sur la page internet du projet pendant deux mois. Le maître d'ouvrage indiquera les mesures qui seront mises en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

Annexe 2 : Registre mis à disposition en Mairie de Saint-Hilaire-la-Treille

**OUVERTURE DE LA
CONCERTATION PREALABLE**

Projet de parc agrivoltaïque
Commune de Saint Hilaire-la-Treille (87)

DATE : le 18 juin 2025

HEURE : 16 h

CACHET DE LA MAIRIE :



Fermeture le 5 juillet 2025 avec zéro observation.



2





Benoit RIMOUR

Responsable de projets

Tél : 06.07.14.91.41

Email : benoit.rimour@aboenergy.com

ABO Energy

1 Rue de la Soufflerie

31500 Toulouse

France

